



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°317

Février 2024

Avant le Conseil Municipal la Police Pluri Communale (PPC) présente aux conseillers le bilan de l'année 2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2024 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 14 - pouvoirs : 4 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Bruno CRESPEL donne pouvoir à Isabelle SIRLIN, Stéphane PELLION donne pouvoir à Audrey BERTET, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Nicolas GURIEC, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Christine CHAZELLE

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h40.

Isabelle PERRAIS est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- Subventions aux associations
- Subventions aux établissements
- Subvention au CCAS

❖ ENFANCE JEUNESSE :

- Alarme anti-intrusion à l'école publique Arc-En-Ciel
- Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc

❖ ADMINISTRATION :

- Modification du tableau des effectifs

❖ VOIRIE :

- Avenant travaux lotissement des Châtaigniers

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février est approuvé à l'unanimité après correction.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :❖ **FINANCES :**✓ **Subventions aux associations**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations validées par la Commission finances réunie le 12 février 2024.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider les montants suivants :

	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Office Municipal des Sports de la Culture et Loisirs (OMSCL)	18			7 833.60 €
Les Cousettes de Saint-Dolay	17		1	400.00 €
Les Rendez-vous des Rives	16	1	1	400.00 €
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine* 17 votes	17			400.00 €
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	14	2	2	372.00 €
ACCA (chasseurs) remboursement des indemnités pour les 12 piégeurs des ragondins	15	1	2	630.00 €
Comité des fêtes de Burin	15	2	1	315.00 €
La CUMA (prêt de matériel)	17		1	157.00 €
Collectif Saint-Dolay citoyen** 16 votes	13	2	1	120.00 €
UNC AFN – Anciens combattants	18			372.00 €
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	17		1	107.00 €
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard	18			1 100.00 €
Vilaine en fête	17	1		243.00 €
Club Rochois de Gymnastique	17		1	59.00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	18			84.00 €
Rés'Agri Sud Est Morbihan	17		1	213.00 €
FAVEC (Fédération des Asso de Conjointes Survivants...)	18			59.00 €
Resto du Cœur du Morbihan	15	3		372.00 €
Ogec du Collège St Joseph La Salle La Roche-Bernard	18			590.00 €

*Patricia CANAUX étant trésorière de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

** Audrey BERTRET et Stéphane PEILLON étant dans le bureau de l'association n'ont pas pris part au vote pour cette association

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions.

✓ **Subventions aux établissements scolaires**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose de valider les subventions scolaires qui seront versées en 2024 :

	Par élève habitant Saint-Dolay
Fournitures scolaires	55 €
Arbre de Noël	12 €
Activités socio-éducatives/voyages/sorties scolaires	34 €
Total	101 €

Il est proposé également le versement d'une subvention pour un voyage scolaire avec nuitée : 30€ par élève habitant la commune de Saint-Dolay en classe de CM (1 fois pendant la scolarité de l'enfant).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions.

✓ **Subvention au CCAS**

Monsieur Le Maire propose de verser au budget du CCAS un montant de 6 000 € pour 2024.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de la subvention et autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention.

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**

✓ **Alarme anti-intrusion à l'école publique Arc-En-Ciel**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose de mettre en place un système d'alarme anti-intrusion à l'école publique Arc-En-Ciel, pour répondre au **Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)** pour donner suite à l'instruction interministérielle du 12/04/2017.

Le devis de l'entreprise CORDIA a été retenu pour un montant de 5 263.38 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CORDIA pour un montant de 5263.38 HT et autorise Monsieur le Maire à signer.

✓ **Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle la délibération du 28 février 2013 sur le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc : le versement à l'école privée Notre-Dame Jeanne d'Arc est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique.

Total convention (dépenses de fonctionnement) :

- Pour les classes de maternelle : 1 250,88€ x 47 élèves = 58 791,36€
 - Pour les classes élémentaires : 341,51€ x 69 élèves = 23 564,19€
- Total : **82 355,55€**

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les versements à l'OGEC.

❖ **ADMINISTRATION :**

✓ **Modification du Tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents :

- De supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à TNC de 23/35 et de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, à la suite d'un recrutement à la médiathèque.
- D'augmenter le temps de travail d'un agent au service restaurant scolaire et nettoyage des bâtiments communaux de 5 heures soit de 25 à 30 heures hebdomadaire, pour effectuer le nettoyage du complexe sportif.
- D'augmenter le temps de travail de l'agent qui occupe le poste à l'agence postale d'1h15 par semaine soit de 17h à 18h15 hebdomadaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications du tableau des effectifs à compter du 1er mars 2024.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Avenant Travaux lotissement des châtaigniers**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au lot 1 travaux de terrassement-voirie au lotissement des Châtaigniers est nécessaire. Cet avenant consiste à la création d'un mur de soutènement préfabriqué. Il est à mettre en place au niveau du chemin piéton qui monte au sud du lotissement, le long du pignon de la maison en limite de ce chemin. L'avenant est d'un montant de 3 966.10 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant 1 au lot terrassement-voirie pour un montant de 3 966.10 € HT. Le montant total du marché pour le lot 1 est donc de 90 773.58 € HT.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 mars 2024 à 20h00

INFORMATIONS MUNICIPALES

►► PROJET RÉSIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES

La commune accompagne un porteur de projet pour la création d'une résidence seniors rue de la Picardie. Elle serait construite par l'ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) Les Ajoncs de Vannes, la résidence serait gérée par le Clarpa de Saint-Avé, association qui œuvre sur tout le département pour le maintien à domicile et la rupture de l'isolement social.

Initié par la commune, ce projet a pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées en leur offrant une solution de logement en centre-ville, leur permettant ainsi de profiter des services de proximité (commerces, transports).

Cette résidence, composée d'appartements, accueillerait les seniors autonomes qui souhaiteraient rester indépendants, chacun habiterait chez soi au sein d'un même ensemble immobilier où seraient organisées des activités communes favorisant ainsi le lien social.

Madame Isabelle Sirlin, adjointe aux affaires sociales, est à votre disposition pour toute question sur ce projet au 02.99.90.17.07

►► TRAVAUX RD34

Les travaux du bourg de Saint-Dolay ont débuté ce lundi 4 mars et se poursuivront sur plusieurs mois.



Ils ont pour but de favoriser le "MIEUX VIVRE ENSEMBLE" en apportant les améliorations suivantes :

- Une réfection des réseaux eaux et assainissements
- Une modernisation de l'éclairage avec le passage de l'éclairage en LED plus performant, plus écologique et pour une meilleure maîtrise énergétique
- Un réaménagement des espaces verts
- La réorganisation du stationnement
- Une meilleure sécurité pour tous, avec des aménagements pour modérer la vitesse
- Le renouvellement de la bande de roulement par le Conseil Départemental



Des déviations seront mises en place par les rues extérieures au bourg.

La municipalité vous remercie de faire preuve de patience et vous rappelle que pendant la période des travaux **les commerces resteront ouverts et accessibles.**

INFORMATIONS PRATIQUES

EMPLOI - SOCIAL :



►► **LES RENDEZ-VOUS RETRAITE :** <https://rdv-retraite.fr/>

- **Jeudi 29 février :** ouverture et lancement de **la prise de Rendez-vous de la retraite**
- **Jeudi 21 mars à 13h :** **tchat** avec le magazine *Capital*,
- **Lundi 25 mars de 14h à 14h45 :** **webinaire** "Retraite progressive et cumul emploi-retraite",
- **Mardi 26 mars à 10h30 :** **tchat** avec le magazine *Notre Temps*,
- **Jeudi 28 mars de 14h à 14h45 :** **webinaire** "Départ anticipé pour carrière longue",
- **Du 23 au 29 mars :** **rendez-vous individuels** avec des conseillers

Pour plus d'information Rendez-vous sur le site :

<https://rdv-retraite.fr/le-programme-de-l-evenement/>

Avec la participation des groupes de protection sociale : AG2R LA MONDIALE • ALLIANCE • APICIL • BTPR • CRC • CGRR • PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • IRCM • IRCOM • KLESIA • MALAKOFF HUMANIS

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

➤➤ LA MISSION LOCALE :

Blandine ROUSSEL, Conseillère de la Mission Locale du pays de Redon, sera présente en mairie à



partir de 9h à 10h00 le mardi

- 19/03 et 16/04
- 28/05 et 11/06
- 25/06

Ces permanences sont sur rdv (entretien individuel), sans thématique particulière, en fonction des besoins de chaque jeune.

Standard. 02.99.72.19.50 - Courriel. blandine.rousseau@ml-redon.com – 3 rue Charles Sillard - 35602 Redon - www.ml-redon.com

➤➤ LA POLICE PLURI COMMUNALE VOUS INFORME : LA BOUE SUR LA CHAUSSÉE, JE SIGNALE ET JE NETTOIE !



La présence de boue sur les chaussées favorise les accidents de circulation. Au-delà des dommages causés, ces accidents engendrent parfois des conséquences lourdes pour l'exploitant ou le transporteur, alors considéré comme responsable de la présence de boue sur les chaussées.

Art. R116-2 du Code de la Voirie Routière : « ...seront punis d'une amende de 5e classe, ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public. »

La responsabilité de celui à l'origine du dépôt de boue peut être engagée sur deux fondements juridiques : En application de l'article 1382 du Code Civil « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Article 1383 du Code Civil – Responsabilité civile « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. »

Le fait de poser des panneaux de signalisation ne sera pas de nature à dégager toute votre responsabilité. En mettant en garde les usagers de la route avec une signalisation adaptée pour éviter tout accident, les juridictions, en cas de recours, pourront apprécier si les moyens mis en place ont été appropriés au danger créé.

Il est donc très important que l'exploitant signale par des panneaux la présence de boue sur la chaussée, afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Les panneaux doivent être bien visibles (au moins 150 mètres). Un point d'exclamation (signifiant danger) ou la mention « Boue » sont suffisants. On peut également y ajouter « chaussée glissante ».

Les routes boueuses sont particulièrement dangereuses, surtout lorsque les conditions de visibilité sont réduites. Très glissantes, il est important qu'elles soient nettoyées rapidement. Le cas échéant, il ne faut donc pas hésiter à arroser copieusement la route. Le nettoyage peut être réalisé : - manuellement (eau, pelle et balais) - mécaniquement (avec un engin approprié de type balayeuse mécanique ou lame équipée d'une bavette en caoutchouc).

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

➤➤ LE ROND MITAO

Le Rond Mitao vous donne rendez-vous les mercredis 2 fois par mois à la salle polyvalente de Saint-Dolay sous forme de mini Fest Noz de 19H à 21H.

À noter sur votre agenda le **Fet Deiz aura lieu le dimanche 24 mars 2024**

Si vous êtes intéressés ou si vous désirez un renseignement, contactez le 06 25 86 17 52 ou par mail : lerondmitao@laposte.net

➤➤ LE CLUB DES AJONCS D'OR Saint-Dolay – Théhillac

L'association vous propose :

Une sortie d'une journée le jeudi 25 avril pour une croisière sur la Mayenne : 105€.

En septembre un déjeuner spectacle « Cabaret Moustache » : 109€

Un voyage en Catalogne du 12 au 17 mai : 815€

Ces sorties sont proposées à tous les adhérents ou non adhérents.

Pour tous renseignements et inscriptions : Madame Le Thiec au 02.99.90.24.21

➤➤ L'APPEL ET L'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc organisent un LOTO le dimanche 14 avril 2024 à 14h à la salle polyvalente.

Des bons d'achat à gagner (500€, 200€, 150€, ...), 100€ de carburant, un lot surprise, des paniers garnis et de nombreux autres lots. Un tour enfant.

Ouverture des portes à 12h. Buvette et restauration sur place. Animé par Gilles.



Réservation possible au 07.70.52.01.87 (SMS de préférence).

Milène BOUTIN - Trésorière de l'APPEL de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc

➤➤ ACCA : Faites la chasse aux déchets

« J'aime la Nature Propre » : l'association communale de chasse appelle à la mobilisation

le dimanche 17 mars 2024



On dénombre encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets et d'ordures aux portes de nos villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.

Les chasseurs se mobilisent à vos côtés pour cette opération de ramassages des déchets dans la nature au service de la biodiversité, dans le cadre de l'opération JLNP « J'aime la Nature Propre ».

Que vous soyez citoyen, randonneur, agriculteur, chasseur, pêcheur ou tout simplement amoureux de la nature, l'ACCA vous invite à vous mobiliser le dimanche 17 mars 2024. La participation à cette action éco-citoyenne de nettoyage est basée sur le volontariat.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, cette action éco-citoyenne vise aussi à favoriser les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.

L'ACCA vous donne rendez-vous le **dimanche 17 mars à 9h00** sur le parking de la salle de convivialité.

5 zones de collecte sont prévues (Nord – Sud – Est ou Ouest et Burin).

Pour les gros détritifs (pneus/bouteille de gaz...) des véhicules seront mis à disposition.

Pensez à venir en tenue vestimentaire adéquate.

Le ramassage débutera à 9h30 et finira à 11h30

À l'issue de cette matinée un pot et dégustation sera offert par l'association et la mairie

►► ESPACE GRATUI-T

Espace convivial de dons et d'échanges : rue des jardins

Prochaines ouvertures
samedi 30 mars entre 10h et 13h
mercredi 10 avril entre 16h et 18h
samedi 27 avril entre 10h et 13h

Les objets déposés doivent être propres et en bon état.

Quel que soit votre âge ou vos disponibilités, si l'aventure vous intéresse, rejoignez-nous !

Suivez nos activités sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/gratuiT56130>

Contact et renseignements par mail : gratui-t@mailo.com

HÔPITAL DE REDON : RÉUNION D'INFORMATION DU COMITÉ D'APPUI

Afin d'informer et sensibiliser la population aux enjeux du projet de construction d'un centre hospitalier, le Groupe d'appui de l'hôpital organise plusieurs réunions publiques.

Rendez-vous salle de la convivialité au Complexe Sportif le mardi 19 mars 2024 à 19 h

Plus d'infos : <https://www.redon-agglomeration.bzh/hopital-tous-mobilises>

ILS SONT NOUVEAUX À SAINT-DOLAY





Animation Compostage

et distribution

de composteurs individuels



SAMEDI 16 MARS 2024

de 9h à 12h

**Locaux des
Services Techniques
4, ZA de la Fouée
SAINT-DOLAY**



Le Service Déchets d'Arc Sud Bretagne,
en partenariat avec l'École de la Nature de Branféré,
vous propose une sensibilisation sur les bonnes pratiques de compostage.
Même si vous avez déjà un composteur, vous êtes les bienvenus !

La distribution des composteurs est réservée aux usagers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, n'ayant pas eu de composteur depuis 2014, et possédant un jardin ou un espace susceptible de réaliser le compostage dans de bonnes conditions.



Pôle Environnement - 02 99 91 40 90
environnement@arcsudbretagne.fr

Agenda de la Médiathèque

Le système solaire

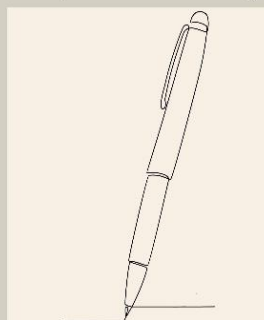
Médiathèque de Saint-Dolay



REUNION D'INFORMATION

ATELIERS D'ECRITURE

à la médiathèque de Saint-Dolay



VENDREDI 15 MARS 2024
de 18H à 19H

Renseignements : 02 99 90 29 29 - mediatheque@saintdolay.fr

Archéologie

Les occupations néolithiques le long de la Vilaine

Vous avez découvert des silex, des haches polies ou encore des pointes de flèches ?

Venez les montrer aux archéologues dans le cadre du programme de recherche sur les occupations néolithiques le long de la Vilaine

Vous en saurez plus sur vos objets (type, datation, confection, etc.)

Les silex seront seulement inventoriés + photographiés sur place et vous serez aussitôt rendus

Samedi 30 Mars 2024
10h - 12h

Médiathèque de Saint-Dolay

Contact :
Audrey BLANCHARD: a.blanchard@archeodunum.fr
Khalil SEDDIKI: khalil.seddiki.archeologie@gmail.com

Ce programme de recherche est financé par le Service régional de l'Archéologie de la région Bretagne (Rennes)

Médiathèque de Saint-Dolay : 2 place du Calvaire, 56130 Saint-Dolay
02 99 90 29 29
mediatheque@saintdolay.fr



10 février
> 19 avril

Exposition : le système solaire

Réalisée par les élèves de CM1/CM2 de l'école Arc-en-Ciel
Visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque

RETROUVEZ
TOUTES LES

15 mars
18h/19h

Réunion d'information : ateliers d'écriture autogérés

30 mars
10h/12h

Archéologie : le néolithique en bord de Vilaine

Rendez-vous avec des archéologues pour faire dater et identifier vos découvertes

Le mois de mars débute avec l'arrivée de Kévin dans l'équipe,
votre nouveau bibliothécaire recruté pour faire suite au départ de Stéphanie.
Bienvenue !

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

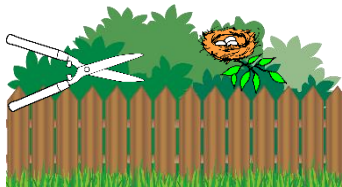
Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

**LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES
DU PIN ET DU CHENE**

La FDGDON Morbihan organise la lutte biologique contre et les chenilles processionnaires du chêne et du pin.

Les inscriptions sont à déposer en mairie pour le 30 mars ou à retourner directement à la FDGDON Morbihan avant le 3 avril 2024



Période de taille des haies :

De mars à août, chaque année, les oiseaux investissent nos haies afin d’y fabriquer leurs nids et de se reproduire.

Il est important de ne pas les tailler, ni d’élaguer les arbres, pendant cette période pour ne pas les déranger ou prendre le risque de détruire leurs nids, leurs œufs ou même leurs poussins. Rouges-gorges, troglodytes, fauvettes et merles vous en remercieront.

Pour information : la loi stipule que la destruction du nid d’une espèce protégée constitue un délit passible de 3 ans d’emprisonnement et 150 000 euros d’amende (article 415-3 du Code de l’environnement)

➤➤ ASSOCIATION SAINT-DOLAY HISTOIRE & PATRIMOINE

un « OSEZ II » les 4 et 5 mai 2024, il reste encore un peu de place !



L’association lance un appel à tous les créatifs, que vous soyez amateurs ou professionnels, peintres, artisans, sculpteur, ferronnier, charpentier, menuisier, boulanger, bricoleur, agriculteur... etc.

Si vous avez envie de présenter vos talents, votre inventivité., cette exposition « OSEZ II » est la vôtre ! Si vous souhaitez participer ou vous informer, merci d’envoyer un mail à jmchenet@orange.fr (Secrétaire de l’association) avec votre nom, un numéro de téléphone et quelques mots pour décrire votre spécialité.

SAINT-DOLAY HISTOIRE & PATRIMOINE – LA RUELEMAIN – 56130 SAINT-DOLAY

Je souhaite participer à l’exposition « OSEZ II » qui se tiendra les 4 et 5 mai 2024 en Saint-Dolay

Adresse :

Nom :

Prénom :

Adresse mail :@.....

Téléphone :

Votre spécialité, domaine artistique :

ACTUALITES SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

FACEBOOK : commune de Saint-Dolay

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : [mairie/vie-municipale-conseil-municipal](#).